

DOSSIER D'INSCRIPTION T.O.C. – 21 MAI 2017

PROFITER DES ANIMATIONS ET PARTICIPER A LA
TOMBOLA POUR LE GAIN D'UN VOYAGE À NEW YORK



Trail obstacles chevriard
TOC

2ÈME ÉDITION

6,5 KM
AVEC OBSTACLES

ENEZ DÉGUISÉ
EN FAMILLE OU ENTRE AMIS
VILLAGE D'ANIMATION

DIMANCHE 21 MAI
CHEVRY-COSSIGNY // PARC DES SPORTS

  

Article 1 : PRESENTATION

La 2nde édition de La T.O.C. est organisée le 21 mai 2017 par la commune de CHEVRY-COSSIGNY.

La T.O.C. est une course pédestre à obstacles à allure libre de 6,5 km dans les champs principalement.

Les participants devront se présenter à 9h rue Albert Dauvergne.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La T.O.C. est ouverte à tous ; Hommes, Femmes et Enfants âgés **de 11 ans** et plus le jour de la course (sous réserve d'une autorisation parentale attestant de l'accord des deux parents à la participation de l'enfant mineur à l'événement).

La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

D'un certificat médical, mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied avec obstacles ou d'une attestation sur l'honneur de non contre-indication de santé relative à la pratique de la course nature à obstacles (le modèle à signer est joint au dossier).

Il devra être remis par e-mail à l'adresse : toc@chevry-cossigny.com ou en Mairie avant la date fixée par l'organisation.

Aucun dossard ne sera remis sans présentation d'un certificat médical ou de l'« Acceptation des risques / renonciation à recours » signée. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 10 février 2017. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des **500 participants** est atteinte avant la date de clôture.

Les pré-inscriptions se font :

- Soit sur papier ; en remplissant le dossier d'inscription mis à disposition en mairie et en le déposant à la mairie dans la boîte spéciale TOC,
- Soit par e-Email ; en téléchargeant la version électronique du dossier et en la postant complétée à l'adresse : **toc@chevry-cossigny.com**

Le règlement s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor public (à déposer en mairie, dans la boîte spéciale TOC) à l'adresse suivante :

La T.O.C. – Mairie de Chevry-Cossigny – 29 rue Charles Pathé 77173 CHEVRY-COSSIGNY.

Le droit d'inscription individuelle à la course La T.O.C. est de :

- 8€ pour les adultes en pré-inscription,
- 10€ pour les adultes le jour de la course.

L'inscription individuelle comprend :

- Une semaine d'entraînement et de préparation à l'Orange Bleue de Brie-Comte-Robert,
- La course,
- L'accès au village sportif,
- **Un kit** au retrait des dossards avec :
 - Le Tee-Shirt officiel de l'événement
 - Le dossard



Article 4. CONDITIONS

Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail à chaque coureur (e-mail personnel obligatoirement fourni par le participant lors de l'inscription).

La remise des dossards aura lieu lors des deux permanences prévues à cet effet. Les dates de ces permanences seront communiquées dès la réception du dossier complet.

Aucune modification de dossier ne pourra être réalisée une fois l'inscription enregistrée (attention aux fautes d'orthographe dans les noms d'équipes !).

Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 5. ANNULATION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...).

L'organisation se réserve également le droit de modifier à tout moment le parcours et la distance à parcourir ou de reporter l'horaire de départ.

Article 6. CATEGORIES

Quatre catégories existent au sein de la course La T.O.C. :

- Catégorie 1 : Femme
- Catégorie 2 : Homme
- Catégorie 3 : Déguisée
- Catégorie 4 : En équipe (à partir de 2)

Tout coureur ne peut être inscrit qu'à une seule catégorie.

En ce jour de festival, les déguisements sur le thème de la bande dessinée seront mis à l'honneur.

Article 7. RECOMPENSES

Chaque gagnant(e) des catégories 1, 2 ou 3 remportera un an d'abonnement à la salle de sport « l'Orange Bleue » de Brie Comte Robert.

Chaque gagnant de la catégorie 4 remportera 3 mois d'abonnement à l'Orange Bleue » et des coachings personnalisés et en groupe.

Seuls les participants à la première vague disputeront l'épreuve pour le gain d'une récompense dans les catégories 1, 2 et 4.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants à la première vague.

Article 8. ASSURANCES

Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à La T.O.C.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Individuelle Accident :

L'organisation recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participantes pendant l'événement.

Article 9. DROIT D'IMAGE

Par votre inscription à La T.O.C., vous autorisez expressément la municipalité ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) ou ayants-cause à utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive La T.O.C. en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support.

Article 10. LA C.N.I.L. ET INTERNET

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 11. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses.

N.B. : TOMBOLA

Pendant cette journée consacrée au sport, une tombola est organisée par notre partenaire l'Orange Bleue de Brie-Comte-Robert.

Un stand tenu par l'Orange Bleue au sein du village d'animation sera dédié à la vente des tickets. Le prix de vente est d'un ticket est de 2€.

Un ticket sera offert pour l'achat de cinq tickets et trois tickets seront offerts pour l'achat de dix tickets.

Ci-après appelée « *Convention* »

La présente « *Convention* » est conclue dans le cadre de la manifestation sportive de course nature à obstacles dénommée « Trail à Obstacles Chevriard » ou « TOC ».

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

En considération de mon inscription et de ma participation à cette manifestation :

- 1. Je m'engage à respecter strictement les règles de sécurité** et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée « TOC », portées à la connaissance de tous les participants.
- 2. J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course nature à obstacles, tant en loisir qu'en compétition.**
Je renonce donc à tout recours contre l'organisateur; je décharge la commune de Chevry-Cossigny ainsi que les propriétaires des terrains, tous les commanditaires et partenaires, ainsi que leurs conseillers, dirigeants, employés, entraîneurs, directeurs, sous-traitants, mandataires ou représentants, publicitaires, bénévoles et toute autre personne participant aux activités à quelque titre que ce soit de toute obligation ou action relatives à ces blessures, même mortelles, que je pourrais subir sauf faute de l'Organisateur.
- 3. Je participe à cette manifestation sportive dénommée « TOC » de mon plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels je m'expose compte tenu de l'activité à laquelle je participe.**
Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès). Je renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive. Je m'engage à ne pas dépasser mes propres limites physiques et à ne pas me mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de l'organisateur ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus.
- 4. Conformément à L321-4 du Code du Sport, l'organisation est tenue d'informer de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à obstacles m'expose auprès de l'Assureur de mon choix.**
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la couverture d'assurance dont je dispose ; Je renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance; si je ne m'assure pas, je comprends que j'assume financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux, les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité.



Acceptation des risques / renonciation à recours



Ci-après appelée « *Convention* »

J'ai lu attentivement la présente « *Convention* », je la comprends entièrement et je la signe librement et volontairement ;

Nom, prénom du participant :

Signature du participant (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Fait à Chevry-Cossigny,

le



Informations et renseignements : toc@chevry-cossigny.com
Mairie -29 rue Charles Pathé 77173 Chevry-Cossigny
Service Sports et Loisirs : 01 64.05.20.22

J'autorise l'enfant mineur mentionné ci-dessous à participer à la course « TOC » du 21 mai 2017:

Nom, prénom du participant :

Nom, prénom de la (du) signataire :

.....

Agissant en qualité de (Rayer les mentions inutiles): Mère ; Père, Tuteur, Autre : préciser.....

Signature de la personne donnant l'autorisation (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Fait à Chevry-Cossigny,

le

Nom, prénom de la (du) signataire :

.....

Agissant en qualité de (Rayer les mentions inutiles): Mère ; Père, Tuteur, Autre : préciser.....

Signature de la personne donnant l'autorisation (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

Fait à Chevry-Cossigny,

le

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :	/ /	Age :	
Homme :	<input type="checkbox"/>	Femme :	<input type="checkbox"/>
Adresse :			
	Code Postal :	Ville :	
N° de tél. :			
E-mail :	@		
Taille du T-shirt	S	M	L XL
Inscription à la 1 ^{ère} vague	OUI (Compétition) <input type="checkbox"/>	NON (Loisir) <input type="checkbox"/>	
Inscription en équipe	OUI <input type="checkbox"/>	Nom de l'équipe :	
Préciser le nom de vos partenaires :			

Pièces à joindre pour compléter le dossier d'inscription :

<ul style="list-style-type: none"> • La photocopie d'un certificat médical de moins d'un an mentionnant la non-contre-indication à la pratique de la course à pieds avec obstacles ou l'« Acceptation des risques / renonciation à recours » signée 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un chèque à l'ordre du trésor public d'un montant de : 	<input type="checkbox"/> 8 euros (sur réservation)
	<input type="checkbox"/> 10 euros (sur place)
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les mineurs, une autorisation parentale attestant de l'accord des deux parents à la participation de l'enfant mineur à l'événement. 	

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course et confirme par la présente signature, l'acceptation de l'intégralité des articles du règlement

Signature obligatoire :
(Représentant légal pour les mineurs)